

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **11 janvier 2021, à 19 h**, le conseil statuera, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), sur une demande approuvant:

- l'implantation d'un bâtiment présentant une marge arrière minimum de 2,85 mètres pour l'immeuble portant le numéro **757, rue des Seigneurs** (lot 1 851 804 du cadastre du Québec), en dérogation à l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Toutes demandes de renseignements ou de commentaires au sujet de cette demande de dérogation mineure doivent être soumis, d'ici le **21 décembre 2020**, par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca ou par lettre à l'attention du Secrétaire d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4.

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **21 décembre 2020** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Tous les commentaires reçus dans le cadre de la consultation écrite seront lus publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour.

Fait à Montréal, le 4 décembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent